

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1412 :

Acquisition de véhicules, poids lourds et scooters - Autorisation de signature des lots 1 à 8

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accuse de réception en préfecture
974239740164-20231214-30-1412-DE
Date de réimpression : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1412 : Acquisition de véhicules, poids lourds et scooters - Autorisation de signature des lots 1 à 8.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition de véhicules, poids lourds et scooters en vue de renouveler le parc automobile de la Ville de Saint-Pierre, et le cas échéant, la reprise d'anciens véhicules communaux.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 09 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de HUIT (8) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP.

Les spécifications, la consistance et les quantités sont fixées comme suit :

LOTS N°	DESIGNATION	NOMBRE TOTAL D'ACHATS	NOMBRE DE VEHICULES A REPRENDRE
1	Véhicule de moins de 3,5 tonnes équipé d'une cellule sèche	1	1
2	Véhicules de moins de 3,5 tonnes équipés d'une cellule isotherme avec froid négatif	2	2
3	Camion de 19 tonnes équipé d'une cellule avec froid négatif	1	
4	Camion de 26 tonnes avec grue	1	
5	Répandeur Gravillonneur Synchrone de 19 tonnes avec enrobeur projeteur	1	
6	Camion double cabine de 16 tonnes avec grue et benne basculante	1	
7	Scooters thermiques de 125 cm ³ pour la police municipale	2	
8	Scooters thermiques de 125 cm ³	6	

Le vendredi 1er décembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (Lots n°1 et 2 : valeur économique – coefficient 65 / valeur technique – coefficient 30 / délai de livraison – coefficient 5 ; Lots n°3, 4, 5 et 6 : valeur économique – coefficient 70 / valeur technique – coefficient 20 / délai de livraison – coefficient 10 ; Lots n°7 et 8 : valeur économique – coefficient 65 / valeur technique – coefficient 30 / délai de livraison – coefficient 5), les offres suivantes :

LOT N°	Désignation des prestations	Attributaires des marchés	Montant total pour l'acquisition des véhicules / poids lourds / scooters neufs (en TTC)	Montant pour la reprise des véhicules anciens (en TTC)
1	Véhicule de moins de 3,5 tonnes équipé d'une cellule sèche	AUTOMOBILES REUNION SN	52 800,00 €	2 700,00 €
2	Véhicules de moins de 3,5 tonnes équipés d'une cellule isotherme avec froid négatif	AUTOMOBILES REUNION SN	144 600,00 €	5 400,00 €

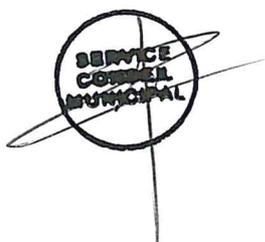
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1412-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

3	Camion de 19 tonnes équipé d'une cellule avec froid négatif	AUTOMOBILES REUNION SN	194 038,76 €	
4	Camion de 26 tonnes avec grue	AUTOMOBILES REUNION SN	316 038,76 €	
5	Répandeur Gravillonneur Synchronique de 19 tonnes avec enrobeur projeteur	SAS SECMAIR	433 000,00 €	
6	Camion double cabine de 16 tonnes avec grue et benne basculante	AUTOMOBILES REUNION SN	225 837,76 €	
7	Scooters thermiques de 125 cm ³ pour la police municipale	COMPAGNIE AUTOMOBILE DE TRANSPORT (CAT AUTOMOBILES)	14 724,80 €	
8	Scooters thermiques de 125 cm ³	COMPAGNIE AUTOMOBILE DE TRANSPORT (CAT AUTOMOBILES)	29 032,26 €	

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la 020 21828 44.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation).**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1412-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023